



## Communiqué de presse

### Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre le ministère des Outre-mer et l'Association nationale compagnons bâtisseurs

**Paris, le 31 janvier 2019** –Engagement inscrit dans le *Livre bleu* issu des Assises des outre-mer, l'amélioration de l'habitat privé constitue un des principaux leviers permettant à des populations fragiles de conserver ou d'accéder à un logement répondant aux normes de confort actuelles.

Afin de participer à la mise en œuvre de cet objectif, le ministère des Outre-mer privilégie les partenariats de projet avec des opérateurs locaux et nationaux qui s'engagent à développer des actions en faveur de l'amélioration des conditions de logement des ménages ultra-marins.

La convention d'objectifs 2019-2021, socle d'un partenariat renforcé entre l'Association Nationale Compagnons Bâisseurs et le ministère des Outre-mer, s'appuie sur l'expérience développée par le Mouvement des Compagnons bâtisseurs depuis plus de 60 ans dans l'hexagone et outre-mer et s'inscrit dans le renouvellement du Plan logement Outre-mer 2018-2022. Au côté des habitants, ce sont donc près de 300 professionnels, 250 jeunes du Service Civique et 800 bénévoles qui concourent à ce projet associatif, concret et solidaire.

Soutenir la capacité d'agir des habitants en situation précaire au travers des chantiers d'auto-réhabilitation et d'auto-construction, constitue le cœur du projet associatif des Compagnons Bâisseurs. Ils accompagnent ainsi annuellement plus de 2000 ménages dans la réalisation de ces chantiers d'amélioration de l'habitat, à l'échelle des 13 régions où ils sont implantés. Depuis 2008 à la Réunion, et plus récemment depuis 1 an, en Guyane et à Saint Martin, les Compagnons Bâisseurs ont progressivement essaimé leur savoir-faire auprès des habitants de ces territoires.

Encadrés par des animateurs techniques - professionnels du bâtiment salariés des associations Compagnons Bâisseurs – des jeunes volontaires du Service Civique, des bénévoles et les habitants bénéficiaires eux-mêmes participent à la réalisation du chantier. Outre l'amélioration des conditions de logement, cette action contribue à la remobilisation, à l'apprentissage et à l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes et des habitants embarqués dans cette démarche de réhabilitation.

Trois grands axes seront ainsi poursuivis dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs :

1. Expérimenter des projets innovants visant à renforcer la capacité d'agir des habitants dans l'amélioration de l'habitat et promouvoir l'engagement et le parcours des jeunes au travers de la solidarité et des parcours d'insertion professionnelle.
2. Produire et améliorer l'habitat adapté dans les DROM, au travers des actions d'auto-réhabilitation et d'auto-construction accompagnée.
3. A l'instar de La Réunion, soutenir une implantation durable et une gouvernance associative locale des Compagnons Bâisseurs dans les DROM, notamment en Guyane où un premier socle a été posé, mais également à Mayotte, dans les Antilles, etc.

Dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, l'ANCB met en place le plan d'action qui permettra d'initier son intervention sur ces trois axes afin de contribuer à l'amélioration de l'habitat et à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des adultes, et promouvoir ainsi la capacité d'agir des habitants dans les territoires d'outre-mer.

\* \* \*

#### **Contact presse**

#### **Ministère des Outre-mer**

Nicolas Sire, Directeur de la communication ([nicolas.sire@outre-mer.gouv.fr](mailto:nicolas.sire@outre-mer.gouv.fr) / 01 53 69 22 21)